

### Communiqué du Service Financier du CNDJ

La procédure de vérification des comptes des élèves en général, et de ceux de la Terminale en particulier n'est pas nouvelle au Collège. Chaque année, depuis des décennies, le service financier fait un suivi des comptes et des impayés. Les parents concernés sont invités à rencontrer le Père Recteur pour déterminer les modalités de paiement ou pour obtenir une bourse exceptionnelle et ce, avant la remise des notes et/ou des bulletins. Cette année, le Collège a eu du mal à gérer cette procédure, compte tenu du grand nombre de familles en Terminale qui n'ont pas réglé leur dû (138 sur 263 familles) et dont le montant s'élève à plus de 879 millions de livres libanaises.

En fait, le Collège se trouve, à ce jour, avec plus de 7 milliards de livres libanaises de factures impayées. Devant la gravité de cette situation, il a été demandé aux élèves de Terminale de passer, le vendredi 26 juin, au service financier avant le retrait des attestations du baccalauréat français. Le but n'était que de vérifier, en cas de cumul d'impayés, si les parents avaient contacté le Collège. Il a été demandé à certaines familles de revenir le lundi 29 juin, pour étudier leur dossier et déterminer les modalités d'aides dont elles auraient besoin.

Il est utile de rappeler ce que le Père Recteur précisait dans sa lettre du 18 mai 2020 :

1. « [Le Collège] mettra en place un système **d'aides exceptionnelles pour toute famille qui en fera une demande explicite**. Ces familles devront remplir le formulaire justificatif ci-joint, toute discrétion assurée. Le Collège est bien évidemment prêt à mettre ses moyens à la disposition de toute la communauté sans distinction. Toutefois, il ne peut aider ceux qui ne le sollicitent pas d'une manière claire et explicite, justificatifs à l'appui.
2. Enfin, le Collège accordera à tous **des facilités exceptionnelles d'échelonnement de paiement**, dès la publication de cette lettre jusqu'au début du mois de septembre. »

Le formulaire justificatif dont il est question devait être rempli et soumis au Collège avant fin mai 2020. A notre grande surprise, seules 7 familles, ayant un enfant en Terminale, ont rempli le formulaire. 5 autres seulement ont demandé à échelonner le paiement des scolarités. Et quid des autres ?!

Il est important de noter que presque tous les élèves de Terminale ont reçu l'attestation du Bac, y compris les 82 dont le dernier versement devrait être réglé avant la date butoir prolongée exceptionnellement jusqu'au 31 juillet. Quelques attestations ont été retenues pour donner aux parents et à la direction du Collège le temps de se rencontrer pour déterminer les modalités d'un paiement adéquat ou d'une aide financière éventuelle.

Jamhour, le 27 juin 2020